



**CHANTIER** ASBL



**CISP ENFANCE  
& ÉDUCATION**

# PROJET PÉDAGOGIQUE & RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR DE L'ASBL CHANTIER

**David PESALOVO**

 Rue de la Vieille Place, 51  
6001 Marcinelle  
 Tél. : 071/56.04.31  
 [www.eftchantier.be](http://www.eftchantier.be)  
TVA : BE 0428 735 644  
COMPTE : BE35 7955 3393 1637



## A. *Projet pédagogique des animations de vacances*

### 1. L'ASBL Chantier

L'ASBL Chantier, soutenue par l'O.N.E. et le Fonds Social des Milieux d'Accueil d'Enfants (FSMAE), organise des animations de vacances thématiques pour les enfants de 2,5 à 12 ans durant les périodes de vacances d'Automne, de Détente, de Printemps et la 1<sup>ère</sup> quinzaine de juillet.

Ces animations se déroulent dans les implantations suivantes :

- l'école maternelle et primaire Saint-Barthélemy - Rue Adolphe Chif 42 à 6200 Châtelineau
- l'école maternelle et primaire Sainte Marie – Rue Lloyd George 10 à 6200 Châtelineau

Chacune de ces infrastructures propose des espaces intérieurs et extérieurs accueillants et sécurisants pour permettre aux enfants de se sentir « en vacances » et aux parents de nous confier leurs enfants en toute confiance.

L'ASBL Chantier est un CISP, ce qui signifie « Centre d'Insertion Socio-Professionnelle ».

Le Centre assure la formation d'adultes en voie de qualification en situation réelle de travail et offre un accompagnement individualisé.

Les animations de vacances organisées par l'ASBL Chantier sont évidemment des lieux de formation privilégiés pour les stagiaires inscrits dans la filière de formation « Enfance-Education ».

Les stagiaires sont, sous la supervision de l'équipe encadrante, pleinement associés à la préparation, à l'animation des activités, à la réflexion pédagogique et créative, avec l'équipe des formateurs/animateurs.

### 2. La pédagogie de nos animations de vacances

En accord avec le décret relatif aux centres de vacances de la Fédération Wallonie-Bruxelles (17 mai 1999), les centres de vacances ont pour mission de contribuer à l'encadrement, l'éducation et l'épanouissement des enfants pendant les périodes de congés scolaires.

A ce titre, les animations de vacances de l'ASBL Chantier veillent avant tout à proposer des activités ludiques, récréatives et/ou enrichissantes pour les enfants qui les fréquentent.

Amuser, divertir, découvrir, partager, jouer, apprendre, mais aussi protéger, limiter, sécuriser, prendre soin, veiller au bien-être, ... autant de verbes qui peuvent guider ce projet pédagogique. Les animations de vacances sont des lieux de rencontre, où l'on joue ensemble, où l'on découvre ensemble, ... où l'on partage la vie des autres enfants.

Les animations sont ouvertes à tous, sans sélection particulière et dans le respect des convictions idéologiques, philosophiques ou politiques de chacun.

L'ASBL est sensible à l'accueil d'enfants à besoins spécifiques. Dans ce cadre, des contacts préalables sont nécessaires et organisés avec la famille et l'enfant.

L'objectif principal de nos animations de vacances est pluriel :

- Tout d'abord permettre aux enfants de trouver, en dehors de la famille et de l'école, un espace de rencontres et d'éducation à la vie sociale ;
- Ensuite, de donner l'occasion aux parents de concilier leurs responsabilités familiales et professionnelles ;
- Prendre en compte la multiplicité des besoins des enfants accueillis et notamment ceux qui concernent le développement physique, social, cognitif, affectif et psychologique ;
- Enfin d'être un espace de formation à la découverte du métier d'animateurs e, centre de vacances pour les stagiaires de l'ASBL.

Les valeurs que nous souhaitons promouvoir lors de nos animations sont le respect, l'autonomie, l'accomplissement de soi, la tolérance, la solidarité et le partage.

### Objectifs pédagogiques

Tout comme défini dans le décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les animations de vacances de l'ASBL Chantier poursuivent les objectifs généraux suivants :

- *Organiser et coordonner des actions adaptées aux besoins et rythme de chacun* : Pour chaque période de fonctionnement, des activités en rapport avec un thème sont déclinées ; elles doivent correspondre aux attentes des enfants, à leurs différents besoins (détente, sport, découverte, expérimentation, éveil culturel, activités manuelles), être équilibrées dans la journée en fonction des capacités de réceptivité et de concentration des enfants. Ces actions devront s'inscrire dans un cadre sécurisé et sécurisant. Pour ce faire, nous utilisons au mieux les espaces mis à notre disposition.
- *Renforcer la solidarité des enfants dans le groupe et vers l'extérieur* : Les animations de vacances ont un rôle d'éducation, les enfants d'aujourd'hui sont de futurs citoyens, il s'agit de les aider à s'intégrer dans la société. Favoriser la solidarité entre enfants dans la vie quotidienne, dans les activités, du groupe vers un autre collectif, participe à l'apprentissage de la vie en collectivité et met en évidence la notion de respect de soi, des autres et de l'environnement.
- *Mais aussi, il est nécessaire de :*
  - Favoriser le développement physique de l'enfant, selon ses capacités, par la pratique du sport, de jeux ou d'activités de plein air (découvrir les activités sportives, les loisirs de l'entité) ;
  - Permettre la créativité de l'enfant, son accès et son initiation à la culture dans ses différentes dimensions, par des activités variées d'animation, d'expression, de création et de communication ;
  - Favoriser l'intégration sociale de l'enfant, dans le respect des différences, dans un esprit de coopération et dans une approche multiculturelle ;
  - Développer l'apprentissage de la citoyenneté et de la participation ;
  - Développer le respect de l'environnement (gestion des déchets, protection de la flore et de la faune, ...).

Ces objectifs sont atteints en proposant aux enfants des activités structurées récréatives, ludiques, variées et adaptées à leur âge ; ces activités prenant en compte le rythme, les potentialités de chacun. Nos animations de vacances souhaitent véhiculer « **l'esprit vacances** ». Les enfants ont donc la possibilité d'avoir des moments de liberté, de choix, de repos pour répondre aux besoins de chacun d'eux. Il est également libre de ne rien faire.

Nos activités privilégient l'expérimentation et l'autonomie des enfants par la mise à disposition d'un matériel diversifié.

**Les locaux** utilisés sont aménagés, transformés, décorés pour amener les enfants à vivre leurs animations dans un autre contexte que celui côtoyé pendant la période scolaire.

Ce **décorum**, en lien avec le thème des animations permet aux enfants de développer leur imaginaire et de s'immerger dans un monde créatif et ludique.

Nous favorisons également des **moments conviviaux avec les parents** (petite pause déjeuner, après-midi « jeux collectifs », « défis », exposition, ...).

Pour garantir des animations de qualité, l'équipe prépare, crée, organise les activités et leur mise en place.

Ces préparations et animations représentent un investissement important des formateurs-animateurs(e)s et les stagiaires pour la conception des activités, leur mise en place et l'encadrement des enfants.

Tous les professionnels, en charge de nos animations de vacances répondent aux exigences de formation de base et continue du secteur « enfance 2,5-12 ans ». Les stagiaires accompagnant ces professionnels ont soit déjà obtenus leur formation de base (formation ATL) ou sont en cours de formation.

## **B. Règlement d'ordre intérieur des animations de vacances**

### **1. Organisation pratique**

#### **a) Modalités d'inscription :**

Les inscriptions se font au préalable à l'aide d'une fiche d'inscription et d'une fiche médicale (renouvelée à chacune des animations).

Après confirmation de l'inscription, les parents peuvent procéder au paiement (par virement bancaire). Ces documents sont également accompagnés d'une composition de ménage par famille si les parents souhaitent bénéficier du tarif réduit à partir du 2<sup>ème</sup> enfant et/ou un document attestant du statut de « Bénéficiaire d'Intervention Majorée ».

Nous sommes flexibles en cas de difficultés rencontrées et communiquées par certains parents.

## b) Horaires

Les activités se déroulent de **9h00 à 16h00**.

Un espace d'accueil est organisé de **7h30 à 9h00** et de **16h00 à 17h30**

### *Accueil du matin et du soir*

Chaque parent accompagne son (ses) enfant(s) et **passé obligatoirement se présenter à la table d'inscription chaque matin.**

En effet, l'échange entre les parents et l'équipe éducative est essentiel, que ce soit le matin ou en fin de journée. Nous prenons le temps d'accueillir chaque enfant de manière personnelle et chaleureuse.

Ce temps d'accueil est aussi l'occasion de transmettre et/ou recevoir toutes les informations relatives à l'organisation des animations : sorties programmées, activités exceptionnelles, informations diverses...

Les activités se terminent à **16h00**, l'(les) enfant(s) ne peu(ven)t donc pas être repris avant.

A partir de cette heure, et jusqu'à 16h30, il est demandé aux parents d'aller rechercher leur(s) enfant(s) dans le local du groupe désigné. A 16h30, tous les enfants seront rassemblés dans l'espace d'accueil prévu à cet effet.

Chaque personne chargée de reprendre l'enfant devra **signer la feuille de présence** auprès d'un des formateurs/animateurs.

L'(les) enfant(s) est (sont) inscrit(s) pour **TOUTE** la semaine (sauf exception d'ordre médical). La coordination des animations sera avertie la veille du rendez-vous.

Il est demandé d'avertir le(la) coordinateur(trice), par un mot signé, ou par un contact téléphonique, si une personne, non mentionnée dans la fiche médicale ou une personne mineure, vient reprendre l'(les) enfant(s).

Pour des raisons de sécurité, il est communiqué :

- que tout parent présent dans le lieu d'animations de vacances est responsable de son (ses) enfant(s).
- que les animateurs (trices) ne pourront pas laisser partir l'enfant, **seul**, sauf mot signé de la part du parent.
- que si l'animateur (trice) estime que la personne venant reprendre l'enfant n'est pas en mesure de lui assurer un retour en toute sécurité, il (elle) a l'obligation de ne pas lui remettre l'enfant et de faire constater les faits par un témoin. L'animateur (trice) sollicitera l'intervention d'un tiers qui est en mesure de raccompagner l'enfant dans sa famille.
- Que si l'enfant doit suivre un traitement médical, il est impératif de nous fournir une ordonnance du médecin traitant nous autorisant à donner ledit traitement.

## c) Les règles de vie

Afin de favoriser le vivre ensemble, nous demandons à chaque enfant et à chaque parent de respecter ces quelques règles de vie :

- je me respecte et je respecte les autres
- je communique adéquatement et je fais preuve de bienveillance.
- aucun acte de violence, physique, verbale ou psychologique, ne sera toléré !
- je suis ponctuel (parents et enfants)

*En cas de manquement aux règles de vie de la part d'un enfant ou d'un parent, en concertation avec le responsable du secteur, le(la) coordinateur(trice) et/ou les animateurs(trices) prendront les mesures suivantes :*

1. remarque verbale à l'enfant, discussion, exploration de pistes d'actions, sanctions éducatives
2. en cas de problème grave ou répété, le comportement inadéquat peut déboucher sur une exclusion temporaire ou définitive des animations de vacances.
3. En cas de retard, une amende de 15€ par quart d'heure entamé sera appliquée. Cette amende est payable auprès du responsable de vacances dès le lendemain matin. En cas de non-paiement de l'amende, l'accès au centre de vacances peut être refusé à l'enfant.

#### **d) Planning type d'une journée d'animation**

- 7h30-8h30 : accueil du matin en grand groupe
- 8h30-9h00 : accueil du matin réparti en groupes d'âges
- 9h00-10h15 : activités
- 10h15-10h45 : collations
- 10h45-12h00 : activités
- 12h00-13h30 : repas de midi et temps de pause
- 13h30-14h30 : activités
- 14h30-15h00 : collation
- 15h00-16h00 : activités
- 16h00-16h30 : accueil du soir réparti en groupes d'âges
- 16h30 - 17h30 : accueil du soir en grand groupe

## **2. Les activités**

Un thème est défini pour chaque période d'animation.

L'équipe d'animation veille à articuler ses différentes activités en fonction de celui-ci.

Les enfants pourront découvrir différents sports, activités artistiques, chants, petits jeux, grands jeux, lecture, histoires, activités culinaires, activités d'expression, ... à l'aide d'un matériel sélectionné, suffisant, adapté et varié.

Concernant des activités plus spécifiques (psychomotricité, sport nouveau...), l'ASBL n'hésite pas à faire appel à des intervenants extérieurs spécialisés.

Quand cela est possible, les enfants participent à une activité « lecture » au sein d'une bibliothèque de l'entité.

Selon les tranches d'âge, la programmation des activités tiendra compte du rythme et des besoins physiologiques des enfants.

Après le repas, les enfants du groupe des 2,5 à 3 ans ont la possibilité de faire la sieste : un espace est aménagé à cet effet. Nous n'obligeons pas les enfants à dormir. Nous leur demandons de se reposer et de profiter d'un temps calme dans leur journée.

Pour explorer le patrimoine culturel et les espaces de loisirs de l'entité, nous organisons régulièrement des activités en dehors de l'enceinte de l'établissement. C'est pourquoi, nous vous demandons de signer, dès le premier jour des animations, une autorisation de sortie (verso fiche médicale).

Ces sorties et excursions peuvent faire l'objet d'une participation financière modérée supplémentaire. Les informations à ce sujet sont communiquées au moins 2 jours avant l'événement (heure de départ, heure de retour, contenu de l'activité, matériel à prévoir...).

### **3. L'équipe**

L'équipe est composée :

- d'un coordinateur(trice)
- d'animateurs(trices)-formateurs(trices) référent(e)s
- d'animateurs(trices)-stagiaires

Le taux d'encadrement mis en place par l'ASBL Chantier répond à la réglementation en vigueur comme défini par le décret A.T.L.

Pour garantir des animations de qualité, l'équipe prépare, crée, organise les activités et leur mise en place. Ceci permet aux enfants de vivre des moments épanouissants tout en veillant à leur bien-être et leur sécurité.

Chaque groupe est encadré par un animateur(trice)-formateur(trice) référent(e), accompagné d'au moins deux stagiaires.

### **4. Les tranches d'âge**

Afin de répondre au mieux au rythme et aux besoins physiologiques de chacun, les enfants sont répartis en plusieurs groupes représentés par une couleur :

- les 2,5 - 3 ans; (15 enfants)
- les 4 - 5 ans; (15 enfants)
- les 6 - 8 ans; (20 enfants)
- les 9 - 12 ans; (20 enfants)

Chaque groupe est animé par un ou deux formateurs-animateurs ainsi que par plusieurs stagiaires de l'ASBL. Les encadrants portent tous un badge nominatif. En fonction du nombre d'enfants, la répartition en tranches d'âge peut varier.

### **5. Repas – Collation – Vêtements de rechange**

Les parents veillent à ce que chaque enfant ait des collations et des boissons en suffisance. Il est indispensable de prévoir :

- des vêtements amples et souples ;
- des chaussures qui tiennent bien aux pieds et protègent de l'humidité ;
- un imperméable avec un capuchon en cas de pluie ;
- un lainage (pull, écharpe, bonnet) en cas de baisse de température ;
- une casquette ou un chapeau pour le soleil ;

- de la crème solaire par grosse chaleur.

Pour les groupes 2,5 à 3 ans et 4 à 5 ans, un sac de vêtements de rechange, étiqueté au nom de l'enfant, est remis à l'animateur de groupe dès le premier jour des animations. Si besoin, des langes en suffisance seront mis dans le sac de l'enfant.

## 6. Santé

Chaque centre de vacances dispose d'une pharmacie conforme aux consignes de l'O.N.E. et des fiches médicales pour chaque enfant accueilli. Un listing téléphonique avec tous les numéros utiles est également disponible.

En cas de blessure, l'enfant sera uniquement nettoyé et pansé, car certains antiseptiques peuvent provoquer des réactions allergiques.

**L'équipe n'est pas habilitée à administrer des médicaments, sauf sur présentation d'une prescription médicale nominative et détaillée.**

Nous demandons aux parents d'informer l'accueillant(e) responsable de tout changement médical concernant leur enfant. En cas de doute, les parents seront contactés. Si ceux-ci sont injoignables, l'accueillant(e) responsable prendra les mesures nécessaires pour le bien-être de l'enfant (par exemple, appeler une ambulance si besoin).

Pour tout accident nécessitant une intervention ou une consultation médicale, des documents à faire compléter par le médecin seront remis aux parents. Ceux-ci doivent être rapportés à l'accueil dans les 48 heures. À défaut, l'ASBL ne garantit pas l'intervention de l'assurance.

## 7. Objets perdus

Tout objet perdu est disponible, durant la période d'animation, à proximité de la table d'accueil. Ces objets restent à disposition au siège social de l'ASBL Chantier, Rue de la Vieille Place 51 à 6001 Marcinelle, **pendant 1 mois maximum** (à dater de la fin de la période d'animation concernée).

L'ASBL décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

## 8. Assurances

Au cœur de notre centre de vacances, la sécurité des enfants est une de nos priorités. Toutes nos activités sont soigneusement encadrées par des professionnels qualifiés, et nous sommes assurés pour couvrir tous les frais liés à d'éventuels accidents. En cas d'accident, notre équipe réagit promptement avec des premiers soins adéquats. Notre engagement envers la sécurité et l'assurance garantit des vacances sans souci pour chaque enfant. Tous dommages matériels ne sera pas pris en compte, seuls les dommages corporels sont assurés. Les documents de déclaration d'accidents doivent être demandé le jour de l'accident et remis au plus tard le lendemain de celui-ci.

## 9. Tarifs

- 50€ par semaine d'animation
- 35€ au tarif social (statut BIM) et/ou à partir du 2<sup>ème</sup> enfant.

*Ces tarifs s'entendent pour une semaine de 5 jours. Ceux-ci peuvent être modifiés en cas de jours fériés pendant les semaines d'animation*

Les paiements s'effectuent sur le compte *BE46 7795 9231 1336* au nom de l'ASBL Chantier (mentionner en communication **NOM, PRENOM, DATE DE NAISSANCE** de votre (vos) enfant(s) ainsi que et **LE LIEU** d'animation choisi).

La famille a droit au tarif social préférentiel si le revenu familial imposable commun (père + mère) se situe sous le plafond « B.I.M. » (Bénéficiaire de l'Intervention Majorée en soins de santé). Le plafond fixé pour l'année en cours est communiqué par affichage à l'accueil. Le tarif préférentiel est également accordé à partir du deuxième enfant présent (le premier enfant paie le taux plein). La facturation au tarif préférentiel est réalisée à partir du mois où l'ASBL est en possession des documents de preuve de la situation.

***Ces tarifs sont susceptibles d'évoluer tout comme les montants du plafond « B.I.M. ».***

Les éventuelles modifications de ce règlement sont communiquées par affichage à l'accueil et sur notre site internet.

**Pour toute information complémentaire ou en cas d'urgence, les parents peuvent s'adresser à la coordination des animations par téléphone au 0474/952.215 ou par mail [secteurenfance@eftchantier.be](mailto:secteurenfance@eftchantier.be).**

*Les données récoltées sont traitées dans le respect des législations européenne et nationale sur la protection des données à caractère personnel (loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel et règlement (UE) 2016/67 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données). Conformément à l'article 13 du règlement (UE 2016/67), vous trouverez sur notre site internet et sur nos documents d'inscription toutes les informations détaillées relatives à la collecte de ces données.*